



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-069

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2021

Sommaire

Préfecture de Police

75-2021-02-10-010 - ARRETE N°2021-00119 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

75-2021-02-10-009 - ARRETE N°2021-00120 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 5

Préfecture de Police

75-2021-02-10-010

**ARRETE N°2021-00119 accordant des récompenses pour
actes de courage et de dévouement**



CABINET DU PREFET

ARRETE N°2021-00119

**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Christophe PARISE**, gardien de la paix, né le 12 avril 1986, affecté à la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 10 février 2021

signé

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2021-02-10-009

**ARRETE N°2021-00120 accordant des récompenses pour
actes de courage et de dévouement**

CABINET DU PREFET

ARRETE N°2021-00120

**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La Médaille pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la 16^{ème} Compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

Echelon Argent de 2^{ème} classe :

- **Adjudant-chef Yohann PAUGAM,**
né le 27 juin 1978 ;

Echelon Bronze :

- **Caporal-chef Titouan FREMONT,**
né le 22 mars 1996 ;
- **Sapeur de 1^{ère} classe Kenny LEFEBVRE,**
né le 8 août 1994.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 10 février 2021

signé

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr